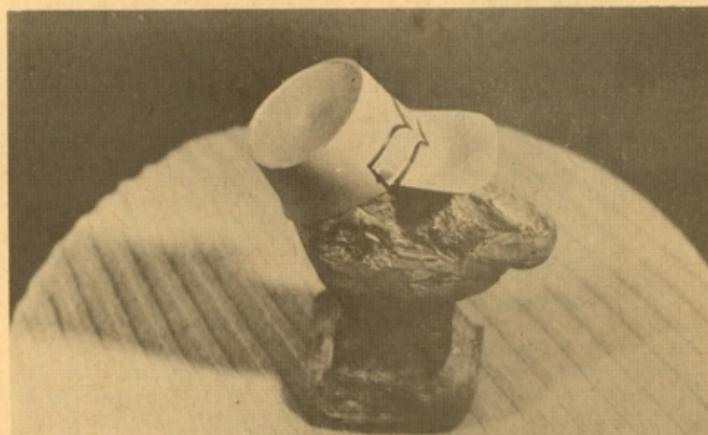


NÉOLOGISMES SUR LE CAILLOU en GÉNÉRAL

l'écho

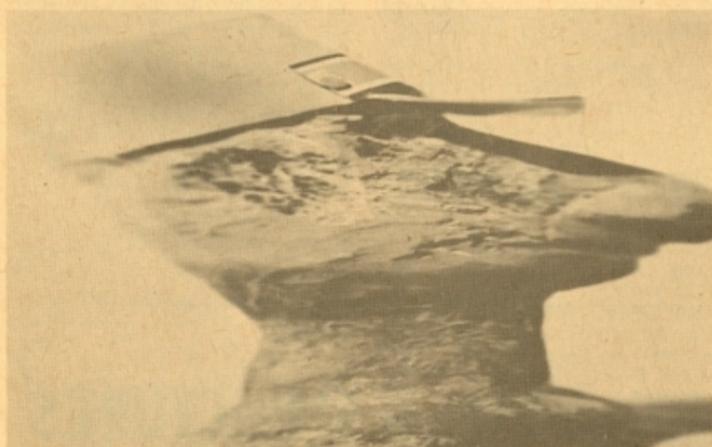
Le journal des étudiants du Collège de Bathurst.



Je sens ---- la nécessité de n'écraser personne



tout en négociant un épanouissement --- sain --- ?



néanmoins -- je veux ranimer une énorme fierté,



anéantir le népotisme négatif et nettoyer les situations nébuleuses.

EDITO

LE PERIL

"JONES"



(PHOTO AURELE)

Une invasion des Chinois, une nouvelle maladie ? Pas du tout. C'est plutôt un malaise nouveau qui se situe à l'intérieur des derniers événements impliquant l'élément francophone du Nouveau-Brunswick. De Gaulle a crié: "Vive le Québec libre !"; les "royalistes" (ou Loyalistes) de la province ont ouvert l'oeil; le "premier" s'est fâché. La visite des quatre "Acadiens" en terre de France a été le

bouquet et a envenimé la plaie (si plaie il y a). C'est alors qu'apparaît ce qu'ironiquement nous avons baptisé "Le Péril Jones". A Moncton, M. le maire (que nous respectons beaucoup d'ailleurs) a vu d'un très mauvais oeil l'intervention de la France dans les affaires culturelles de notre province. Son instinct paternel verrait dans ces échanges culturels une cause de désunion dans la famille "néo-brunswickquoise". Les esprits malins pourraient aisément rapprocher cette opinion de la "mairie" à cette parole historique: "Keep them in ignorance and poverty". Littéralement parlant, nous sommes toujours des Acadiens qu'on devait maintenir dans un état de citoyens de seconde zone (ignorants et pauvres) mais, ces mêmes citoyens ne semblent pas vouloir se contenter de demi-mesures. La culture que les français de notre province ne peuvent y trouver, ils doivent la prendre ailleurs. Actuellement, nous n'avons qu'à tendre la main pour recevoir de plus grandes facilités sur le plan culturel, mais c'est justement là qu'intervient le "péril Jones" (qui, en réalité n'est qu'une réaction de mauvaise foi devant l'épanouissement culturel d'un peuple depuis longtemps défavorisé). Cette relation des "esprits" entre la France et l'Acadie est jugée comme préjudiciable au ménage conformiste du Français et de l'Anglais dans le "good old New Brunswick". Officiellement, aucun argument valable n'a été apporté pour condamner l'intensification des échanges culturels entre France et Acadie. Cependant, le caractère a-politique des pourparlers a pu choquer les esprits droits. D'autre part, la renaissance éventuelle de la langue française vient supporter concrètement la reconnaissance officielle du français au Nouveau-Brunswick (ce dont notre gouvernement actuel se propose de discuter à la prochaine session provinciale) introduisant ainsi le bilinguisme dans les rouages gouvernementaux. Les allégations de gens de la trempe de M. Jones arrivent en contradiction avec ces nouveaux courants favorables au groupement français minoritaire. L'expérience des rencontres entre étudiants universitaires anglais et français de la province (ACTIONS) et même de l'Atlantique (A.P.S.L.) semble prouver une divergence d'opinion entre cette élite en formation et ce qu'on pourrait appeler les "vieux jeux" qui dirigent actuellement le sort de l'anglophonie. Cette élite anglaise "en puissance" reconnaît les valeurs françaises, ne s'oppose nullement à l'épanouissement de cette même culture et fait des efforts pour parler et comprendre notre langue.

Dans le contexte actuel, une opinion qui condamnerait un programme d'échange culturel France-Acadie sonnerait faux. Elle ne pourrait être que l'indice d'une "frustration" devant l'intervention d'un pays européen venant en aide à un groupe culturel défavorisé, lequel groupe est sensé vivre dans un pays riche et en pleine expansion économique. Jusqu'à nouvel ordre, l'initiative française auprès des Acadiens est très bien justifiable.

Delphis Rousselle, Rédacteur-en-chef.

l'écho

JOURNAL DES ETUDIANTS DU COLLEGE DE BATHURST

- Directeur: Robert Awad, (3e col.)
- Rédacteur-en-chef: Delphis Rousselle (3e col.)
- Rédacteur-adjoint: Léonard Légère, (3e col.)
- Sections Affaires Etudiantes: Bernard D'Amour (4e col.)
- Politique-Economie: Odilon Turcotte (3e col.)
- Arts & Lettres: Daniel Pagé (3e col.)
- Serge Patenaude (2e col.)
- Sports: Aldéric Basque (4e col.)
- Mise-en-page: Georgine Haché (4e col.)
- Jacques Audet (4e col.)
- Secrétaire: Louise Pinet (2e col.)
- Gérant: Rodrigue Haché (2e col.)
- Caricaturiste: Guy Méthot, 3e col.
- Photographe: Aurèle Doucet (3e col.)
- Conseiller: Lucien Audet, c.j.m.

l'écho est membre de la Presse Etudiante Acadienne.
Imprimerie Régionale Enr, 15 rue Notre-Dame Trois-Pistoles.

ENFIN!
UNE
CHARTRE
ELECTORALE

(DNC) L'Assemblée Législative du Collège de Bathurst a accepté en première lecture la nouvelle "Loi électorale de l'A.E.C.B. Inc." (Association des Etudiants du Collège de Bathurst Incorporée). Une charte électorale s'imposait depuis longtemps déjà à la suite d'une série d'irrégularités qui s'étaient produites lors d'élections antérieures. La procédure électorale est sensiblement la même qui est appliquée lors d'élections soit provinciales, soit fédérales. L'exécutif devra nommer un directeur général du scrutin avant le 30 septembre de chaque année académique. La nouvelle loi prévoit l'utilisation de bulletins de votes spéciaux (cf. art 9:00 à 9:10 de la charte) et elle entend protéger un candidat qui se sentirait lésé dans ses droits. D'après la procédure, il fera part de ses griefs au président général de l'élection qui jugera s'il y a eu infraction au code de la charte. Le directeur général devra procéder d'après les articles 12:01 - 12:03 de la charte au cas où il y aurait eu infraction au code.

Lors de l'acceptation de la charte électorale, M. Gérard Finn a proposé un amendement à l'article 5:04 qui se lit comme suit:

"Le bulletin de présentation doit être accompagné d'un dépôt de dix (10) dollars dans le cas des candidats aux postes de la présidence et de la vice-présidence (seconde ou première);"

Le premier vice-président a soutenu que le montant de \$10.00 était trop élevé pour des étudiants. Le parrain de la charte, M. Michel Thériault, a déclaré que cette mesure s'imposait afin d'éviter les candidatures "inutiles". Il a en outre ajouté que le comité qui avait préparé cette charte avait recommandé que le dépôt soit fixé à \$15.00 puisqu'à l'Université de Moncton il est fixé à \$25.00. Un autre membre de l'Assemblée a déclaré que la somme exigée étant trop élevée, on pourrait en arriver à éliminer les candidats "valables". L'amendement a été défait.

**SALON DE BARBIER
LEVESQUE**

Spécialités:
- Coupe au rasoir - Teinture
- Traitement de déficience
capillaire
Tél. 546-3795

COMEAU MEN'S WEAR LTD.
Habits & Mercerie pour Hommes
Vendeur "tip top tailors"
143, Main, Bathurst-Tél: 546-5204

Un homme
et
une femme

"Je ne trouve rien d'extraordinaire à ce film!"

D'accord. Il n'y a absolument rien d'extra-ordinaire dans ce film. Un homme et une femme, veufs, ayant chacun un enfant, se rencontrent. Qu'est-ce qui les empêche de s'aimer?

Jean-Louis Duroc est un homme charmant, actif, viril, se permettant quelques fantaisies, quand même bon père, aimant la vie dans tout ce qu'elle a de beau. Rien ne l'empêche d'aimer Anne Gauthier.

Rien non plus ne pourrait empêcher Anne d'aimer Jean-Louis. Elle est une femme simple, sensible, gaie. Rien si ce n'est qu'elle a déjà aimé, et qu'elle continue d'aimer au-delà de la mort un être qui n'est plus. Elle revit leurs plus belles scènes d'amour; elle le voit heureux, chantant; un homme extraordinaire, au présent.

Elle sent monter en elle encore une fois ce doux sentiment. Jean-Louis se prépare au rallye Monte Carlo; elle vague à ses occupations; on la voit dans la ville; on le voit dans sa voiture. Ils sont continuellement présents l'un à l'autre par la pensée.

"Parmi tous ces regards Qui se croisent et défilent Les nôtres par hasard Cessent d'être inconnus"

Il gagne la course; elle lui avoue son amour; il accourt vers elle. Mais comme elle va se donner à lui, la présence de son mari devient trop intense. Ne lui avait-elle pas juré fidélité au-delà des jours de soleil?

"- Pourquoi pas? lui demande Jean-Louis
- A cause de mon mari
- Mais il est mort
- Pas encore pour moi."

Jean-Louis ne vit pas du passé comme Anne; il nous parle de sa femme une seule fois; il ne mentionne pas l'amour qu'il avait pour elle. Il a repris son travail, il a repris la vie. Elle revit continuellement avec son mari des scènes pleines d'amour et de tendresse.

Une fois que Jean-Louis aura compris ce qui se passe chez Anne, il ira l'attendre à la descente du train. Elle ne sera plus seule; il l'aidera à s'affranchir de son passé.

Pourquoi ce film n'a-t-il pas été apprécié par la majorité des étudiants, ce qu'il semble du moins? Peut-être le titre avait-il été trop suggestif? On est arrivé devant un film français, psychologique et non anatomique, à la démarche lente, comme dans la vie de tous les jours. Un film où le temps ne respecte pas la chronologie, où le passé se glisse dans le présent, comme les souvenirs dans la vie d'Anne. Un film où la couleur et la musique suppléent à l'action, au suspense chez Anne; où la Mustang ou le rallye témoignent de l'état d'âme de Jean-Louis; où le rythme des essuis-glaces bat la cadence d'un sentiment naissant sans parvenir à balayer le passé. Un film qui se tient par la psychologie; qui ressemble à la vie. Le reste est du cinéma: images, couleurs, mouvement, musique. Un film digne du 7e Art.

Docile Duguay
3e collégiale.

NOUVELLES STRUCTURES
DE L'AECB

Depuis un certain temps le Comité de Constitution de l'A.E.C.B. s'est réuni régulièrement. Mardi le 30 janvier dernier, le Comité a formulé ses propositions visant l'adoption de nouvelles lois qui permettraient aux étudiants de jouer un meilleur rôle au sein des structures du gouvernement étudiant et des structures administratives du Collège de Bathurst.

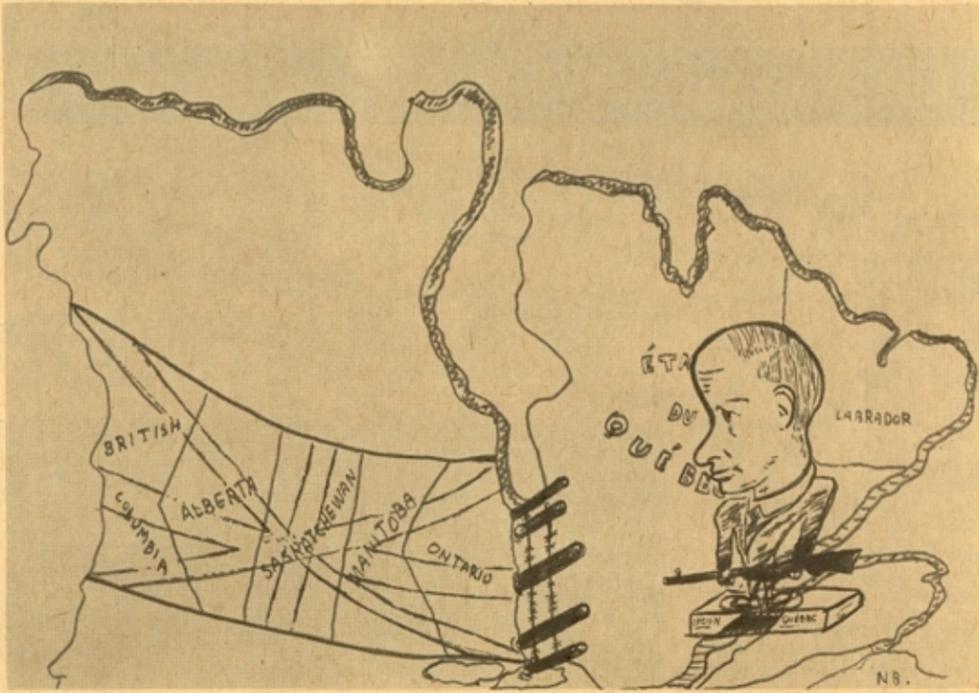
En premier lieu nous avons essayé d'établir un code de loi au lieu de rédiger une charte individuelle pour chacune des organisations dépendantes de l'AECB. Nous espérons que le contenu des structures générales du gouvernement étudiant et de l'administration du Collège de Bathurst sera publié soit en un volume, soit sous forme de pamphlet. Cette documentation sera faite conjointement par l'AECB et le Collège de Bathurst.

Après avoir assuré une certaine continuité dans ces lois, nous avons recommandé l'incorporation. Par ce nouveau statut, l'organe des étudiants devient une compagnie légale avec droit de propriété et une certaine protection légale.

La Charte de l'Étudiant est le premier document du genre qui introduit l'étudiant à la constitution de l'AECB. Comme nous l'avons mentionné à maintes reprises, cette charte est l'idéal que doit s'efforcer d'atteindre l'étudiant. La charte ne peut être considérée comme loi particulière du gouvernement étudiant mais doit servir de guide dans l'agir de l'Association.

Les quelques amendements proposés à la constitution n'ont aucune portée majeure

(suite page 4)



LE PROBLÈME CONSTITUTIONNEL CANADIEN

(SUITE DU NO 6 DE L'ECHO)

2. Les solutions au problème

Dans un premier article publié dans l'Echo du 20 décembre, nous avons montré la position du Québec dans le système confédératif actuel. Réalisant que dans cette union, on a tout fait pour assimiler la culture canadienne-française nous différenciant du reste du peuple Nord-Américain, et qu'on essaie encore de nous minimiser, le Québec réalise jusqu'à quel point un tel système a pu le défavoriser.

Ainsi, prenant conscience de sa force, il prend conscience de la possibilité qu'il a de pouvoir disposer de lui-même, et c'est pourquoi il menace de se séparer du Canada. Regardant donc la situation dans la quelle il se trouve, le Québec réalise que pour une fois, étant donné la possibilité d'indépendance, il peut, et il doit, choisir parmi différents systèmes en vue d'améliorer son sort.

Parmi les différentes solutions proposées pour régler cette crise constitutionnelle, quatre méritent surtout notre attention. Il s'agit : 1) du "statu-quo" proposé par quelques fédéralistes; 2) du statut particulier soutenu en grande partie par le FLQ (Fédération Libérale du Québec); 3) du Québec souverain dans une union économique canadienne (René Lévesque); 4) et finalement, la dernière, l'ultime solution, celle du R.I.N. et de quelques autres mouvements québécois, le Québec libre.

On remarque donc deux groupes différents; d'abord les systèmes qu'on propose au Québec, et ensuite les systèmes que le Québec propose pour régler la situation. Certes certains croient encore qu'il est possible de s'entendre très bien avec nos amis les canadiens-anglais et qu'il est également possible que la nation canadienne-française puisse se développer dans un milieu ou elle n'est pas reconnue (ou très peu), mais ceux-là attendons qu'ils se réveillent.

1. Le "Statu-Quo"

Parmi les différentes thèses qui se font protectrices du fédéralisme, une seule semble avoir un peu de sens; c'est celle du Sénateur Maurice Lamontagne. Elle est connue sous le nom de "statu-quo", et en résumé, ce qu'elle présente, c'est "l'égalité des deux nations par la voie de cette vieille utopie, la dualité culturelle".

Cela serait réalisable grâce à quelques petits changements aboutissant à reconnai-

tre le statut officiel du français en Ontario et au Nouveau-Brunswick et à réformer la fonction publique de telle sorte que ce peuple puisse jouir de sa culture. Mais, une chose est à remarquer dans ce système; tous ces changements, toutes les nouveautés qu'apportent ces projets demeurent sous la juridiction du fédéral, visant ainsi à faire de l'Etat central un Etat encore plus fort qu'il ne l'est actuellement.

Et cela, nous ne pouvons l'accepter. Combien depuis les 100 ans de Confédération avons-nous souffert de voir le fédéral décider pour nous. Il ne faut pas faire la gaffe qu'ont faite nos ancêtres il y a cent ans. Ne devait-on pas, par l'Acte Confédératif, reconnaître au Canada deux peuples de langues différentes que le gouvernement central devait respecter sans favoritisme. Mais qu'a-t-on fait? Ces beaux mots sont vite disparus, et on a aussitôt tenté d'assimiler le "peuple inférieur", le peuple canadien-français.

En fait nous voyons que ce "statu-quo" n'est plus ou moins qu'une manière différente d'exprimer l'acte confédératif tel qu'il le fut en 1867. En acceptant ce "statu-quo", ce serait aller à notre perte, car 100 ans nous ont montré que, dirigé par un tel gouvernement central, le peuple canadien-français ne pourrait survivre encore longtemps.

2. Le Statut Particulier

Nous ne devons donc pas chercher la solution du côté du fédéral. Comme le dit M. Daniel Johnson: "Le nouveau système devra donner à la nation canadienne-française tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour assumer son propre destin". C'est de là qu'est née l'idée du statut particulier. Après tant de labeur, le Québec a au moins droit à l'égalité, et pour cela il doit pouvoir diriger bien des secteurs qui présentement sont sous la juridiction du fédéral

Le statut particulier semble donc répondre à la demande des québécois. Ainsi, il demande la juridiction dans des domaines aussi variés que la sécurité, l'assistance sociale, la santé, la main-d'oeuvre, l'immigration. Egalement, il demande le contrôle de ses institutions financières et le droit d'amender sa constitution.

Enfin ce serait un fédéralisme original ou "un de ses Etats membres jouirait d'un régime distinct et différent des

autres. Ce régime distinct attribuerait au Québec les pleins pouvoirs législatifs et administratifs dans un grand nombre de domaines que les autres provinces ou Etats pourraient laisser à la compétence de l'autorité fédérale."

Certes, ça paraît bien, on croirait finalement avoir trouvé ce que l'on cherche depuis 100 ans. Mais malheureusement on n'y est pas encore. Ce n'est pas nous qui décidons, c'est encore le fédéral, et sa position semble catégorique sur ce sujet. En effet M. Lamontagne disait: "Le fédéralisme canadien ne saurait s'accommoder d'un tel statut particulier". Nous sommes donc certains de ne rien obtenir.

De plus, on a pris quinze ans pour s'entendre (canadiens français et canadiens-anglais) au sujet du rapatriement de la constitution; alors combien de temps faudrait-il pour s'entendre au sujet du statut particulier? Eh oui, des centaines d'années. Les français du Canada ont tous le temps de crever.

Egalement, il faudrait des autres provinces une compréhension minimum de la situation. Sur ce point, la conférence inter-provinciale nous montre assez clairement la position de chacune. Les provinces de l'Ouest, Terre-Neuve, l'île du Prince-Edouard, enfin toutes sauf l'Ontario et le Nouveau-Brunswick refusent d'entendre les revendications du Québec.

3. Souveraineté-Association

Il ne faut donc pas chercher à obtenir nos droits en les demandant, car nous risquons de ne rien obtenir. Il faut plutôt chercher la solution au problème dans un système prêchant plus ou moins l'indépendance. Ce système, qui semble offrir au peuple canadiens-français les minima vitaux de survivance, c'est le mouvement souveraineté-association. Cette thèse fut présentée à l'automne '67 par René Lévesque. C'est lui qui en grande partie a lancé ce mouvement dont nous résumons le contenu.

Selon M. Lévesque, cent ans d'expérience ont déjà montré qu'il était impossible que deux nations puissent se développer sans se gêner, dans un même pays. Ainsi en accordant une semi-indépendance aux canadiens-français, ce serait accorder la même faveur aux canadiens-anglais.

Ce système nous permettrait d'agir sans entraves dans des domaines aussi variés que la citoyenneté, l'immigration et la main-d'oeuvre; les grands outils de la culture des masses (cinéma, T.V., radio); et ces relations internationales qui, seules, permettent aux peuples de s'aérer, de se stimuler et de se dépasser". Plusieurs autres points seront également soulevés, tel le besoin qu'à le Québec "de pouvoir orienter librement ce qu'on appelle sa constitution interne".

Plusieurs exemples d'un tel système nous sont donnés de par le monde. Les plus frappants sont ceux des pays Scandinaves et du Marché Commun. Formée de cinq Etats différents, la nation nordique est cependant reliée très étroitement économiquement. Ainsi, le système proposé par M. René Lévesque serait un marché commun à l'échelle du Canada.

Une politique monétaire réunissant les deux pays (Canada et Québec), et un Marché Commun permettrait aux deux partis de bénéficier chacun de l'économie de l'autre tout en leur permettant d'économiser et de mieux se développer en gardant leur culture propre.

Peut-être vous semble-t-il que cette thèse oublie les minorités, mais tel n'est pas le cas. En effet, on demande à l'union des neuf provinces du Canada de reconnaître aux groupes canadiens-français (s'il sont assez nombreux) les mêmes droits que l'on l'on reconnaît au Québec à la minorité anglaise. Ainsi, en optant pour cette thèse, le Québec trouverait la solution à son propre problème sans

nuire pour autant aux minorités françaises des autres provinces et à la minorité canadienne-anglaise.

4. Le Québec Libre.

D'autres, demandent l'indépendance totale et immédiate. Certes ils ont raison, et les raisons qu'ils invoquent sont des plus raisonnables, mais étant donné les liens qui nous unissent au reste du Canada (économique, culturels...), peut-être serait-il mieux d'y arriver sans brûler d'étapes.

L'étape médium entre le système actuel et le statut de la République québécoise serait un Québec souverain dans une union économique canadienne. Ce système évoluerait sans doute jusqu'à l'indépendance totale, car viendrait un jour où on ne pourra refuser de reconnaître les droits du peuple québécois, mais pour cela peut-être faudra-t-il, attendre cinquante ou soixante ans...

C'est pourquoi, les moyens d'arrivée de la thèse de M. René Lévesque étant plus valables, des approches sont faites par les différents partis ou mouvements séparatistes, afin qu'une fusion des différents partis indépendantistes puisse avoir lieu. Ne perdant pas leurs forces à se chicaner entre eux, ils pourraient ainsi répondre mieux et plus vite aux idéaux des québécois.

Ainsi la réponse immédiate à la situation serait trouvée: Souveraineté-Association. Et cette décision, le Québec doit la prendre très vite, car il doit changer ou mourir de mort lente...

Jocelyn Berthelot,
4e, coll.

IL FAUT Y PENSER.....

Il y a danse vendredi soir... Ce sera fête.... Le décor - dit-on - sera splendide... Il faut des bras pour le monter.... On compte sur une vingtaine de gens.... Quatre seulement sont au rendez-vous... et la nuit y passe... Le matin, ouf! quel état pour un "test"... Le soir pourtant à la danse plusieurs étudiants sont là.... avec des bras qui auraient pu construire...

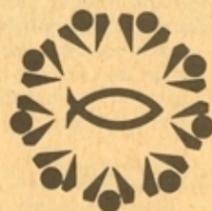
L'an dernier, on a réclamé une "boîte à chanson"... "Tout campus qui se respecte en possède..." Cette année, des efforts louables ont été faits dans ce sens... Dernièrement les Alexandrins étaient parmi nous... On ne paie pas les artistes avec des indulgences... Financièrement, les organisateurs s'en sont tirés car les gens de la ville ont heureusement occupé plusieurs chaises destinées aux étudiants...absents...

Pessimisme ? Jamais. Réalisme ? Peut-être. Un fait demeure: beaucoup s'interrogent actuellement sur l'engagement, la responsabilité des étudiants vis-à-vis le campus. C'est heureux.... Il faut y penser....

Sur le plan administratif, nous possédons un système merveilleux. Notre structure étudiante peut se comparer à celle des grandes universités. L'A.G.E.C.B. est devenue l'A.E.C.B. Inc.. Nous aurons sous peu un comité judiciaire.... Notre rayonnement sur la scène provinciale s'accroît très rapidement.... Les présidents d'Action, de la PEA, des jeunes libéraux de l'Atlantique sont de chez nous... Sur papier, nos activités étudiantes font penser à un campus de 1000 à 1500 étudiants... Qu'un campus de moins de 400 étudiants en soit là, c'est étonnant... Il faut continuer mais il faut travailler à ce que toute la communauté étudiante soit dans le bain... Actuellement, la mise en branle et le maintien des activités de notre campus reposent sur les épaules de quelques pionniers et pionnières... Il faut que les gars et les filles qui croient à quelque chose, qui désirent vivre une fraternité vraie, authentique et non superficielle, s'expriment, se compromettent, s'engagent, suscitent des réactions, essaient de réveiller les endormis et de ressusciter les provisions de bonne volonté inemployées... Un journaliste français, Henri Fesquet, a dit: "Celui qui n'essaie pas personnellement de remédier aux maux qu'il dénonce perd le droit de se plaindre"... Nous avons besoin de l'engagement de tous.... Une chaîne n'est pas plus forte que le plus faible de ses maillons.... Le chantier est ouvert.... Nous avons - le temps presse - un campus à bâtir, des esprits à éveiller, des mains à employer, des gens à aimer, des coeurs à ouvrir, des pardons à donner, des joies à semer, des regards à éclairer...

Nous avons - le temps presse - à vivre la bouleversante aventure de celui qui veut communier en profondeur à ses frères et qui pour mieux relever ce défi essaie aussi de communier au Seigneur.

Pierre Allard, ptre



Les Alexandrins a la Boite a Chanson

JUSQUES A QUAND?

Personne ne chôme à l'Assemblée Législative: incorporation à l'A.E.C.B., charte de l'étudiant collégial, loi électorale et finalement, loi du comité judiciaire étudiant. Il y a lieu de se réjouir; l'A.E.C.B. fait du beau travail et toute cette nouvelle législation veut dire du pouvoir accru aux étudiants. Mais il y a une carence; les étudiants ne sont pas au courant.

Lors de la dernière réunion de l'A.E.C.B. avant les vacances de Noël, on avait adopté une "résolution" en vue de l'élaboration d'un programme "d'animation sociale" afin de renseigner les étudiants sur la politique étudiante et surtout de voir quels étaient leurs véritables problèmes et d'essayer de les solutionner. Evidemment, c'était une simple "résolution" et jusqu'à nouvel ordre, personne n'est tenu de donner suite aux "résolutions".

L'Association des Etudiants de l'Etat du Québec (l'U.G.-E.Q.) est en mauvaise posture. On a imposé aux étudiants du Québec - sans discussion véritable - des refrains politiques préétablis, de belles constitutions et au lieu d'être heureux comme des petits fous, les étudiants québécois se révoltent contre leur association.

C'est l'inertie, la non-participation des étudiants qui est à l'origine de cette crise. Actuellement on parle de co-gestion, on veut remplacer les cours magistraux (où le professeur parle et l'élève écoute) par des classes actives (où le professeur devient un guide et les étudiants font de la recherche). Tout ceci est bien beau, comme toute la législation de l'A.E.C.B. Inc., mais tout ceci est fait sans qu'on ait mis au courant la masse étudiante (qui n'est peut-être pas intéressée). Il va falloir cesser de fabriquer des lois et commencer à intéresser les étudiants à ce qui se passe, sinon, l'A.E.C.B. Inc. va se trouver dans la même position que l'U.G.-E.Q.

On aura beau objecter que les présidents de classes sont compétents, qu'ils ont été élus par la classe et que tout se fait de la façon la plus démocratique du monde. Mais combien de ceux-ci donnent à leur classe un petit résumé de ce qui s'est dérou-

lé l'Assemblée Législative?

A ce propos, votre président est sensé avoir fait une réunion de classe afin de vous expliquer la nouvelle loi du Comité Judiciaire qui doit être approuvée en deuxième lecture le 6 février. Combien de présidents vont s'acquiescer de cette tâche et demander aux étudiants de donner leur opinion? D'ailleurs cette nouvelle loi prévoit que le président de l'A.E.C.B. Inc., les membres de son exécutif et tous les présidents de classes composent le fameux "Comité Judiciaire" (qui est un conseil de juges). Ceci a provoqué un débat à la dernière réunion du Conseil Etudiant: ceux qui sont en faveur affirment que la clause 5 de la nouvelle loi (membres du Comité Judiciaire) est provisoire. Ceux qui sont contre, proposent qu'on élise 12 juges (parmi les étudiants qui ne font pas partie des Assemblées Exécutives ou Législatives). Votre président est sensé vous consulter à ce sujet.

Ce que nous pouvons le plus reprocher aux présidents de classes, c'est de ne pas organiser une réunion des étudiants de leur classe (ne serait-ce que son conseil de classe) afin de discuter sur l'agenda, afin d'arriver à la réunion avec une certaine préparation. Actuellement, les présidents de classes sont dans la même situation que Christophe Colomb lorsqu'il débarqua en Amérique: il ne savait pas trop où il allait; débarqué sur l'autre rive de l'Atlantique, il ne savait pas où il était; lorsqu'il revint, il ne savait pas où il était allé!

Vous me répondez qu'ils sont élus; mais on vous répondra qu'ils sont responsables. Mais responsables devant qui? devant la classe! Mais puisqu'il n'y a aucune consultation entre la classe et son représentant? eh oui, le président de classe prend des décisions, vote (en votre nom et le mien) et tout ça par la Grâce de Dieu. On pourra dire que l'Esprit-Saint travail le plus qu'à son tour à l'Assemblée Législative,...

Henri IV a dit que Paris valait une messe: la masse étudiante du Collège ne vaut-elle pas un programme d'animation sociale?

J. Bernard D'Amour.

NOUVELLES STRUCTURES.....

(suite de la page 2)

sur les structures générales de l'organisation. D'autre part, le chapitre VI qui régissait la marche de l'élection fut restructuré pour permettre son incision dans les nouvelles structures.

La nouvelle loi électorale rend possible une plus grande démocratie pour ceux qui manifestent le désir de se présenter à un poste quelconque. Aussi elle donne au déroulement général de toute l'élection un caractère de justice bien défini, cela jusqu'à ce que les candidats soient élus. Ici, il serait avantageux et profitable pour vous de prendre connaissance des quelques particularités découlant de cette nouvelle loi.

De plus, le comité de Constitution, assisté de la

CPECB, en se basant sur certaines lois des autres campus, a présenté une nouvelle structure disciplinaire. Ce manifeste serait pour la CPECB un moyen de mettre davantage en valeur son autorité et aussi une façon légale d'émettre des sanctions.

Pour conclure, on peut dire que ces changements ne font que continuer l'évolution commencée par l'AECB depuis sa fondation (ie, il y a dix ans). La nouvelle structure est un moyen pour atteindre une meilleure définition de l'organisation et pour permettre (nous l'espérons) un fonctionnement plus efficace de l'Association vis-à-vis ses membres.

Michel Thériault,
Vice-Président à
l'Extérieur.

Rythme syncopé! Chromatisme dynamique! Modulations brusques! Harmonie-magnifique! Les rideaux s'ouvrent... deux artistes... une chanson... un public. Le contact est fait; tout est déclenché: sensibilité, charme enchantement...

"Je suis une chatte" nous charme. Et c'est "L'Amour qui ressemble à l'amour". C'est la jeunesse des "Copains". C'est le tragique de "Machine Gun Molly" et de "John F. Kennedy". C'est surtout la fantaisie: "Tas manqué la chanson", "Leçon de solfège", "L'Amour conjugué", "Je parle pour parler".

Avouons-le, les Alexandrins nous ont charmés. Nous avons réagi. Pourquoi?

Pourquoi les avons-nous appréciés? Vous répondrez sans doute que c'est la qualité de leur répertoire. Vrai! Enfin leur répertoire, n'est-ce pas pour ainsi dire, le renouvellement du langage musical? D'ailleurs, ce dernier est tributaire de la vie sociale. Leur

musique dissonante évolue parallèlement à la société. Elle reflète les changements de la vie publique, les engagements de la mode...

Quelles sont donc les qualités, prépondérantes de la chanson des "Alexandrins"?

Le rythme: Personnellement, je dirais que leur chanson, c'est de la fantaisie - c'est un peu le mélange de syncopes, de broderies, d'échappées, de contrepoints, d'accidents, le tout enrobé dans une tonalité mineure et dans un rythme extraordinaire. Ce dernier est le facteur primaire de la chanson des "Alexandrins". Ce n'est tout de même pas pour rien qu'ils se nomment ainsi. Comme nous le disait Lise, "le verbe: l'Alexandrin, c'est rythmé... notre chanson aussi."

L'interprétation: "Ils vivent leur chanson". J'ai entendu cette phrase plusieurs fois pendant le spectacle. Cependant, ces

artistes ne sont pas restrictifs à des règles précises... Au contraire, ils interprètent d'après leur propre conception de la mélodie, la colorant par l'usage d'effets: divers mentionnés plus haut.

L'originalité: la variété des sons de différentes périodes musicales ajoute encore à la qualité de leur chanson. Elle va parfois de la pure "cantilène" grégorienne du Moyen-Age, à l'exubérance de la "polyphonie", de la renaissance, de la rigueur de l'art classique aux outrances romantiques...

Enfin, nous avons su apprécier les "Alexandrins", parce qu'ils sont jeunes, parce qu'on se retrouve dans leur répertoire piquant! Dans quel rang peut-on les classer? Chansonniers? Folkloristes? A cette question, Lise et Luc ont tout résumé en répondant "Nous voulons faire de la chanson rythmée et actuelle!"

Mona Chamberlain
1ère collégiale "D"

Echanger, est-ce quémander?

Actuellement la francophonie est la phobie des anglophones et des fédéralistes, les soi-disant adeptes du bilinguisme et du biculturalisme canadiens. Peut-on croire en cette belle théorie d'un peuple biculturel? La médecine moderne, pourtant très avancée, n'a pas encore prouvé qu'une personne bipartite peut survivre. Il reste tout de même qu'il y en a encore qui croient en l'épanouissement total d'un peuple adhérent à deux cultures différentes.

Quant à nous, les Acadiens, nous avons fini de nous faire leurrer. Pour promouvoir la culture française qui survit encore au Nouveau-Brunswick, nous avons compris qu'il fallait établir des échanges culturels avec la France, le leader incontesté de la francophonie mondiale. Ces échanges sont devenus réalité lorsque, de leur propre initiative, quatre Acadiens ont répondu à l'invitation du président Charles de Gaulle de lui rendre visite dans la République Française. La délégation s'est rendue en France rencontrer le président de la République et quelques-uns de ses ministres de même que des industriels, et des hommes d'affaire, et elle a engagé avec eux des pourparlers sur l'aide économique, sociale et culturelle que la France pourrait apporter à la francophonie des Maritimes... On connaît les heureux résultats de ce voyage historique qui a volé les manchettes de tant de journaux.

Grâce à cette aide, l'Acadie connaîtra un nouvel essor. Si l'on s'en tient à certaines opinions, peut-on dire que l'Acadie renaitra comme nation? Il faut reconnaître que nous, francophones du Nouveau-Brunswick, ne sommes pas tous d'origine acadienne. Certains sont de souche québécoise ou de quelque autre origine et il faut respecter ces gens. Ainsi, serait-il préférable de parler de francophonie du Nouveau-Brunswick? Nous, comme peuple francophone, connaissons un nouvel essor culturel dans la mesure où nous nous intégrerons dans une francophonie internationale.

Il ne faut pas avoir peur de nous compromettre et d'aller chercher ailleurs l'aide dont nous avons besoin pour promouvoir notre culture et pour relever notre niveau économique et social. Il ne faut plus rester ches-nous, fermés sur nous-mêmes et accepter tout de l'Anglais. Il faut nouer des relations avec le Québec et la France afin de bénéficier de l'aide que ces forces francophones peuvent nous apporter dans tous les domaines, particulièrement celui de la culture.

Si nous demeurons recroquevillés, à quoi en arrivons-nous? Après la conquête et la déportation, il fut normal que cette minorité francophone soit demeurée pacifique et qu'elle se soit regroupée pour conserver sa langue, ses coutumes et ses moeurs, mais il ne faut pas en rester à ce stade. L'histoire a déjà écrit ces événements; il nous faut continuer l'évolution. Nous avons des activités culturelles depuis cinquante ans et elles se sont intensifiées depuis les dix dernières années. Devons-nous nous contenter de ça. Non. Nous sommes conscients d'être un peuple qui a une histoire et une identité propres. Pour conserver cette identité, il faut revendiquer et exiger nos droits français. Il fallait faire les premiers pas et nous les avons faits.

Nous avons demandé à la France de l'aide permettant l'épanouissement de la culture française du Nouveau-Brunswick. La technique, le journalisme, les livres et le cinéma sont des moyens qui permettent à une culture de s'épanouir. Il nous a fallu aller chercher ailleurs car le gouvernement Robichaud ne semblait pas enthousiaste de le faire. Une évidence est qu'il a refusé de signer une entente culturelle avec l'Etat du Québec pour venir en aide à la francophonie de sa province.

Que voulait le gouvernement après tout? Pourquoi a-t-il agi ainsi? Pourquoi n'a-t-il pas fait lui-même les démarches auprès de la France? Croyait-il que les francophones allaient attendre encore sans agir? N'est-ce pas ce que nous avons déjà fait trop longtemps? Laisserions-nous les anglophones nous assimiler et faire disparaître une culture pour laquelle nous avons tant lutté? Le gouvernement Robichaud aurait préféré sûrement que les Acadiens adhèrent à une culture canadienne ou qu'ils fassent une sottise telle que ce serment d'allégeance à notre très chère et honorée Reine laquelle est si ancrée dans les esprits des nouveaux-brunswickois. Dans ce cas, pourquoi ne pas adhérer à un Québec ou à un de Gaulle? Au moins avec ceux-là, la francophonie du Nouveau-Brunswick peut s'épanouir.

A quoi veut-on en arriver lorsqu'on nous parle d'une culture canadienne dans laquelle, selon l'opinion anglophone ou fédéraliste bornée, tous devraient s'intégrer? Par hasard, serait-ce le baragouinage de deux langues et le mélange de deux cultures ou l'unilinguisme anglophone caché sous le masque du bilinguisme et du biculturalisme? Les francophones n'y comprennent plus rien et nous sommes décidés de promouvoir notre culture et de nous épanouir en allant quémander en France l'aide culturelle et technique qu'elle peut nous apporter pour nous permettre de progresser. La France dépense \$110 millions pour la francophonie mondiale. Elle a 27,000 professeurs de par le monde. Pourquoi refuserions-nous notre part de ces largesses?

Et oui! Les nouveaux-brunswickois français ont compris: ils ont noué des relations culturelles avec la France. Celle-ci intensifiera son aide: livres, bourses d'étude, professeurs, aide journalistique, Maison de culture, etc... "L'Évangéline" deviendra un journal moins banal, il sera l'un des principaux moyens de diffuser la pensée française de la population du N.-B.

Les Anglophones protestent ouvertement devant les relations France-Acadie. Ils prennent conscience qu'ils "peuvent manquer leur coup" en voulant assimiler les francophones du N.-B. Le peuple francophone a lutté pour survivre et, plus les anglophones s'opposent à l'aide cherchée à l'étranger, plus la lutte sera forte car le peuple a tellement été comprimé, compressé et bafoué qu'il se révoltera plus fortement lorsqu'il aura vraiment pris conscience de son identité et qu'il voudra conquérir sa liberté? L'histoire n'en donne-t-elle pas un bel exemple? Anglophones et fédéralistes fanatiques, il est temps de reviser vos positions.

Odilon Turcotte, 3e coll.